

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Côte d'Or

Nombre de membres :

En exercice : 33
Présents : 26
Votants : 31

Date de convocation :
24/06/2026

**Date de publication
de la convocation :**
24/06/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
Séance du 30 juin 2026**

L'an deux mille vingt-six et le trente juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume RUET, Maire.

Etaient présents : M. RUET Guillaume - M. LONCHAMPT Samuel - M. SZLATALA-PALLOT Nicolas - Mme BARDIN Isabelle - M. DELATTRE André - M. NOIROT Pascal - Mme CADOUOT Christine - M. VADOT Thierry - M. BLUME Pierre - Mme VICTOR Catherine - M. MOREL Jacques - M. DORMOY Jean-Pierre - M. RECOUVREUX Christophe - M. CHAMINADE Denis - M. DURANDIN Thierry - Mme MARTENOT Séverine - Mme REGAZZONI Isabelle - Mme GUILBERT Nathalie - M. MERLE Jean-Luc - Mme FAHY Laure - M. BAUDOUIN Ludovic - Mme LEJEUNE-BLASER Sandra - Mme SCANZI Justine - Mme BARKAOUI Séline - Mme TASSIN Jade - Mme MANSOURI Lisa

Absents excusés et représentés : Mme PERSON-PICARD Bénédicte (procuration à M. RUET Guillaume) - Mme FEGUIRI Christelle (procuration à M. DELATTRE André) - Mme BOURDIER-NOIROT Sylvie (procuration à M. BLUME Pierre) - M. CHEVALIER Philippe (procuration à Mme SCANZI Justine) - M. VENTO Romain (procuration à M. LONCHAMPT Samuel)

Absents non excusés : M. MERGEY Dominique - Mme ROMAN Yolaine

A été nommée secrétaire : Mme MANSOURI Lisa

OBJET :

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture et publication ou notification.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif pouvant être saisi par l'application informatique dite «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Représentants du conseil municipal - Désignations auprès de l'ASSOCIATION DES MAIRES POUR LE CIVISME

Vu l'article L.2121-33 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 045-09-2021 du conseil municipal du 28 septembre 2021 portant adhésion de la commune à l'ASSOCIATION DES MAIRES POUR LE CIVISME et désignant deux représentants de la collectivité,

Vu la délibération n° 021-03-2026 du conseil municipal du 20 mars 2026 portant délégation d'attributions du conseil municipal au maire, notamment pour « 24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ; »,

Considérant ce qui suit :

Le Conseil municipal du 28 septembre 2021 a autorisé l'adhésion de la Ville de Chevigny-Saint-Sauveur à l'ASSOCIATION DES MAIRES POUR LE CIVISME et désigné Guillaume RUET, maire, et Bénédicte PERSON-PICARD, adjointe au maire déléguée aux Affaires scolaires de l'époque, pour représenter la collectivité auprès de cette association.

Le Conseil municipal du 20 mars 2026 a délégué au maire, pour la durée de la mandature municipale actuelle, la faculté d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Il convient de désigner **UN délégué titulaire et UN délégué suppléant** auprès de l'ASSOCIATION DES MAIRES POUR LE CIVISME.

Se déclarent candidats :

TITULAIRE	SUPPLÉANTE
RUET Guillaume	PERSON-PICARD Bénédicte

Ont obtenu :

TITULAIRE	SUPPLÉANTE
RUET Guillaume 31 voix	PERSON-PICARD Bénédicte 31 voix

Guillaume RUET ayant obtenu 31 voix est désigné en qualité de **délégué titulaire du conseil municipal auprès de l'ASSOCIATION DES MAIRES POUR LE CIVISME.**

Bénédicte PERSON-PICARD ayant obtenu 31 voix est désignée en qualité de **déléguée suppléante du conseil municipal auprès de l'ASSOCIATION DES MAIRES POUR LE CIVISME.**

Fait et délibéré à CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, le 30 juin 2026

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

La Secrétaire de séance,


Guillaume RUET





Lisa MANSOURI